

Parachat Dévarim

Et ce sont les paroles (Deutéronome 1 ; 1)

אלה הדברים (דברים א', א')

Par ces mots commence le cinquième livre de la **Torah**, qui est aussi surnommé le **Michné Torah**, car il reprend tous les concepts évoqués dans les quatre précédents livres. L'on assiste à l'énumération des faits marquants dans le désert au terme de quarante ans de pérégrination des **Enfants d'Israël**. **Moché** s'adresse à *tout Israël* (1 ; 1) et se charge de leur rappeler ces événements marquants en mentionnant les lieux où ils firent halte. **Rachi**, à ce sujet explique qu'il s'agit là d'une forme de remontrance puisque les lieux en questions désignent les principaux endroits où les **Bnei Israël** irritèrent **H.achem**, comme '**Hatserot**, qui commémore la discorde de **Kora'h** (ou selon d'autres explications, rappelle que les **Bnei Israël** ont calomnié et n'ont pas suivi l'enseignement de **Miryam**) et **Di Zahav**, qui est une allusion à la faute du veau d'or. Plusieurs questions se posent à nous : Pourquoi **Moché** réprimande le peuple, pourquoi à ce moment précis et pourquoi par allusion ?

Le **Chlah** (**Rav Yéchiya HaLévi Horowitz**) explique un passage dans **Proverbes (9 ; 8)** « Ne réprimande pas le railleur car il te haïrait, fais des remontrances au sage et il t'en aimera davantage » et démontre la manière la plus propice à réussir dans le cas si difficile et complexe qu'est l'art de la réprimande. Il ne faut jamais réprimander quelqu'un comme on réprimande un railleur (en lui exposant ces défauts en plein visage) mais le considérer comme un véritable sage, il faudra alors lui dire : « Comment toi qui est si sage, peux-tu t'abaisser à de pareilles sottises ? ». A l'aide de cette méthode, il est évident que l'intéressé, voulant prouver sa sagesse, se retiendra d'accomplir de mauvais actes.

De la même manière, dans notre **Paracha**, l'on remarque que les remontrances de **Moché** sont effectuées avec tact et finesse pour, comme le rapporte **Rachi**, préserver la fierté d'**Israël**, pour cela, il va jusqu'à s'inclure (et c'est le sens de *tout Israël* car il parle à tout un chacun, lui compris !) dans le passage dédié aux remontrances. Ce n'est pas pour rien que **Dévarim** reprend tous les concepts déjà présents dans les quatre premiers livres, car une remontrance n'est rien d'autre qu'une chose qui a déjà été dite et revue. L'allusion est voulue car chacune des fautes mentionnées ont leurs propres histoires et raisons. Et c'est là toute la finesse de l'allusion puisqu'elle permet de juger le peuple **lékaf ze'hout** (favorablement) : par exemple, le terme *dans le désert* signifie que les **Bnei Israël** se sont plaints devant la Mer Rouge. Cette faute est pardonnable lorsqu'on voit la tension auxquels ils ont été confrontés à ce moment-là. De plus, l'expression dans le désert nous apprend que le peuple, pendant quarante ans, a su faire preuve d'une foi sans bornes pour suivre **Moché** à travers le désert (dans un lieu hostile!) et qu'il s'agit d'un acte penchant en leur faveur, et ainsi de suite pour chaque remontrance.

L'on raconte qu'une fois, le '**Hafets 'Haim** allait de ville en ville pour vendre ses livres et s'arrêta un jour dans une auberge pour se restaurer. Arriva alors un juif, qui ne manquait visiblement de rien, et qui demanda à l'aubergiste de la viande d'oie grillé et une pinte d'alcool fort tout en lui parlant avec le moins de bonnes manières possibles. Son repas servi, il se gava avec gloutonnerie tout en multipliant les actes grossiers. Le '**Hafets 'Haim** décida alors de partir le voir pour discuter avec lui, et l'aubergiste, le voyant, lui déconseilla fortement de s'approcher d'un homme enrôlé dès l'âge de sept ans dans les armées du Tsar Nikolai qu'il servit 20 ans.

Le '**Hafets 'Haim** partit tout de même engager la conversation avec chaleur et empli de gentillesse : « Dites-moi, il est vrai que l'on raconte de vous que vous avez été arraché dès votre plus tendre enfance d'un monde de **Torah** pour vous envoyer à l'armée du Tsar dans laquelle vous n'avez pas pu étudier ? Je n'ose imaginer les souffrances que vous avez endurées au nom de votre religion et vous ne vous êtes jamais converti ? Votre place est tellement grande au **Ciel**, avec le mérite de sanctification du **Nom Divin** que vous avez fait toutes ses années. » L'homme se mit alors à pleurer et s'attacha au '**Hafets 'Haim** qu'il ne quitta plus jusqu'à son repentir complet.

ברכות דף ה. "אמר רבי לוי בר חמא אמר רבי שמעון בן לקיש, לעולם ירגיז אדם יצר טוב על יצר הרע, שנאמר רגזו ואל תחטאו, אם נצחו מוטב, ואם לאו יעסוק בתורה שנאמר אמרו בלבבכם, אם נצחו מוטב, ואם לאו יקרא קריאת שמע שנאמר על משכבכם, אם נצחו מוטב, ואם לאו יזכור לו יום המיתה שנאמר ודמו סלה", ובמאירי שם כתב "מי שרואה עצמו מצד טבעו מוכן לעבירות, ישתדל בעצמו ויתחזק להשליט יצר טוב על יצר הרע ויכעיסנו עליו, ר"ל שישלוט שכלו על תאוותו, ואם נצחו בכך מוטב ואם לאו יעסוק בתורה, ר"ל בקיום המצות וגדרי הדת, שקיומם והבנת עניניהם ישמרוהו מהתפרץ במה שטבעו תאב, ואם לא יועילהו זה יכניס עצמו בהתבודדות ובמחקר במציאות האל ואחדותו, והוא ענין ליקרי את שמע, ששתי אלו הפנות רמוזות בק"ש ויתענג טבעו בזה עד שלא יבקש עוד מותר גופני, ואם לא הועיל בכך, ר"ל שהוחלט כל כך שאין זה מועיל לו, או שאינו כדאי להתעסק באלו הענינים, יכאיב עצמו ויכניע לבבו במחשבת אחריתו ובזכירת יום מיתתו תמיד, ואז יכנע לבבו הערל בהכרח".

Comment surmonter le mauvais penchant

Il est raconté dans la **Guemara Béra'hot (5a)** qu'il y avait une mésentente entre deux **Tsadikim, Hizkiyaou** qui était le roi d'**Israel** et **Yéshayaou** qui était le prophète. **Hizkiyaou** considérait que le prophète devait se déplaçait pour le voir comme **Eliahou HaNavi** fit pour le roi **A'h'av**, tandis que **Yéshayaou** considérait que c'était plutôt au roi de se déranger pour leur rencontre, comme ce fut le cas pour le roi **Yé'horam** avec le prophète **Elicha**. Le **Meiri** nous fait part d'une belle leçon de morale que nous devons tirer: le principe de base qu'un grand homme doit assimiler est de reconnaître les qualités dans lesquelles son prochain excelle et le dépasse. Il ne doit pas se laisser envahir par la jalousie, faire preuve d'humilité et accepter la réalité. En effet, un érudit en **Torah** doit considérer une personne riche et importante et apprécier son statut à sa juste valeur. Inversement, cette personne qui détient la richesse et les honneurs doit à son tour reconnaître et apprécier l'intelligence de cet érudit. C'est un principe qui s'applique à tout individu et à propos de toute sorte de qualité.

6 Av – 12 Av שמירת הלשון

- **6 Av** – Il est défendu de renforcer une animosité déjà existante ou de rappeler à une personne les sentiments négatifs qu'elle ressent envers elle.
- **7 Av** – Il est bien sûr interdit de dévoiler des informations qui pourraient nuire si elles sont répétées. En effet, il n'est pas rare que les gens racontent ce que l'on a pu leur dévoiler, même si ces paroles ont été déclarées en privé. Pour cela, il faudra faire attention et prévenir les interlocuteurs que les informations partagées avec lui à ce moment-là sont confidentielles et qu'il ne peut les divulguer plus tard. Il n'est pas ici que d'une information non péjorative, l'inverse étant du lachone ara.
- **8 Av** – Il est interdit de répéter une information déjà connue de l'interlocuteur comme étant péjorative, car le fait de réitérer ces affirmations accentuerait l'animosité de l'interlocuteur envers le concerné ou lui ferait prendre conscience de certains détails ignorés jusque-là et qui aggraverait son ressenti.
- **9 Av** – Comme pour toutes les formes de lachone ara, il est tout aussi interdit de colporter ouvertement ou par allusion, à l'écrit, par des gestes ou pas toute autre forme que ce soit. Il est également défendu de distribuer du matériel écrit ou audio si son contenu engendre la discorde envers deux personnes.
- **10 Av** – Même si l'on n'en avait pas l'intention, des propos ambigus pouvant contenant des commérages sont considérés comme des commérages. Pour pallier à cela, il faudra préciser que l'on ne sous-entend rien de péjoratif et que l'interlocuteur n'est pas le genre de personnes à tirer des conclusions hâtives.
- **11 Av** – Il est interdit de proférer des rumeurs même sous la menace de quelqu'un pouvant infliger du tort. L'on doit être prêt à subir humiliation et situation sociale pour ce faire. De plus, l'on ne peut dire de ragots sous la pression d'un parent, d'un professeur ou d'un Rav (sauf s'il s'agit d'un lachone ara constructif)
- **12 Av** – Au nom de la paix, il sera permis de mentir (mais pas de prêter serment) pour éviter de commettre le péché de dire des commérages.